

l'Ouvillois

JOURNAL DE HOUILLES

MENSUEL N° 110 AVRIL 2007

Le carnaval est en route

P.2
LOISIRS



Un rendez-vous des plus festifs : le carnaval des enfants.

P.4
JEUNESSE



les collégiens bénéficient d'un dispositif d'accompagnement scolaire.

P.9
SPORT



Le Tour de Houilles réunit coureurs confirmés et amateurs de tous âges.

CONCERT

100% PUNK-ROCK!

Trois jeunes groupes yvelinois sont accueillis sur la scène du Triplex : Creaky Bed, Dial Freeway et SPZ. L'occasion de découvrir les tendances musicales actuelles et d'encourager la pratique amateur.

Déroutant mais attachant, le style des Creaky Bed, nourri de compositions brutes et spontanées, oscille entre le noise – mélange de rock traditionnel, d'électro-acoustique et de sons industriels – et le rock-garage. Une basse « overdrivée », une batterie puissante et des voix qui s'entremêlent et se déchainent, voilà le cocktail détonant, créatif et audacieux que compte nous offrir ce surprenant duo.

Les envolées rythmiques se poursuivront avec deux autres groupes, SPZ et Dial Freeway, dont le style musical s'est forgé à l'écoute de Sonic Youth, Sham 69, Camera Silens, ou encore Zebrahead. Impossible de rester insensible face à l'énergie qu'ils dégagent ! D'ailleurs ces jeunes et talentueux musiciens n'ont qu'une seule idée en tête : faire

Le groupe oivillois SPZ.



bouger le public et partager avec celui-ci leur sensibilité artistique et leur passion de la scène.

Cette programmation proposée par le Centre de ressources yvelinois (CRY) s'inscrit dans le cadre de « Plateau 109 », un dispositif d'accompagnement des pratiques musicales, conçu pour les jeunes artistes amateurs yvelinois.

« Depuis la fin des années 1980, le CRY propose plusieurs dispositifs de formation. L'objectif est de fournir une aide à la

répétition, des méthodes d'apprentissage concernant la technique vocale, la gestion du matériel ou encore l'appréhension de l'espace scénique », explique Thierry Duval, directeur général du Centre de ressources yvelinois. Les salles du réseau du CRY organisent régulièrement des concerts labélisés « Plateau 109 ». Par des conditions de diffusion professionnelles, ces spectacles permettent de valoriser les groupes amateurs auprès du public. ■

V. D.

Vendredi 6 avril à 20 h 30.

Le Triplex (40, rue Faidherbe). Concert gratuit.

Réservation conseillée au 01 30 86 33 82.

SOCIAL

ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'EMPLOI



Toute personne accueillie à l'Arehc bénéficie d'un accompagnement personnalisé.

« **M**esdames, messieurs, je dois vous avouer que j'ai la faiblesse de croire en vous. » Cette citation, qui trône sur le bureau d'Anne-Marie Orlova-Tchakhoutine, directrice de l'Arehc (Association recherche emplois Houilles-Carrières), traduit bien l'esprit de cette femme de cœur, subtil mélange d'humanité et de fermeté.

Depuis 1987, elle dirige cette association, composée d'une douzaine de bénévoles, qui accueille et aide les demandeurs d'emploi à retrouver une activité professionnelle. « En 2006, nous avons eu plus de 700 inscrits, dont 80 % sont des personnes sans qualification. Près de 15 % des personnes inscrites ne savent pas correctement lire et écrire et encore moins utiliser l'outil Internet », indique Anne-Marie. Chacune d'entre elles bénéficie ainsi d'un vrai accompagnement personnalisé, qu'il s'agisse, par exemple, de rédiger un CV ou une lettre de motivation, de préparer un entretien d'embauche ou de s'initier aux nouvelles technologies de l'information. « Les personnes qui s'adressent à nous

ont souvent un long parcours de recherche d'emploi avec son lot de découragement et de détresse, observe Anne-Marie. La première solidarité consiste donc à leur offrir un soutien moral, un appui, une écoute, en les accompagnant dans leur recherche d'emploi. » D'autres services annexes sont mis à disposition : accès à une photocopieuse, au téléphone et fax, consultation de la presse quotidienne, conseils concernant leurs droits (allocation logement, Sécurité sociale, Assedic...). Grâce à l'action de l'Arehc, complémentaire des organismes publics spécialisés, le demandeur d'emploi est soutenu, étape après étape, dans la mise en œuvre de sa réinsertion professionnelle. ■

C. F.

L'Arehc (5, rue de la Marne). Permanence : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h.

Renseignements au 01 30 86 33 83.

> L'association recherche un bénévole qualifié qui pourrait simuler les entretiens d'embauche, avec une évaluation des postulants.

LOISIRS

SOUS UNE PLUIE DE CONFETTIS

Le 4 avril, les réjouissances carnavalesques sont de retour à l'occasion du traditionnel carnaval des enfants. Il se déroulera, cette année, sur le thème de la Coupe du monde de rugby. Le joyeux cortège partira du parc Charles-de-Gaulle, vers 14 h, pour déambuler ensuite dans les rues du centre-ville, entraînant dans son sillage enfants costumés, personnages masqués et « grosses têtes » en carton-pâte. Plusieurs formations musicales viendront se joindre au défilé.

Chaque année, ce rendez-vous festif, organisé par le Comité des fêtes, en partenariat avec les centres de loisirs Cousteau, Piaget, Kergomard et Schœlcher, attire plus de 1 000 personnes sur son parcours. ■

Carnaval des enfants. Mercredi 4 avril (départ du cortège : parc Charles-de-Gaulle à 14 h).

Les enfants défilent, costumés et déguisés, sur un thème qui varie chaque année.



DÉMOCRATIE LOCALE

RÉUNION DE QUARTIER DU CENTRE-VILLE



Les habitants du quartier du Centre-Ville, à l'école Maurice-Velter.

Le 15 février dernier, à l'école Maurice-Velter, le Maire s'est prêté au jeu des questions-réponses avec les habitants du quartier du Centre-Ville. Plus d'une centaine d'entre eux avaient répondu présents à cette réunion publique annuelle, la 62^e du genre organisée dans chacun des sept quartiers de la commune. Comme à l'accoutumée, les habitants ont été invités à prendre la parole pour faire part de leurs préoccupations. Les sujets les plus fréquemment évoqués portaient en grande partie sur le stationnement et la sécurité routière. Non-respect de la réglementation dans les zones bleues, problème de stationnement (rue Émile-Combes), demande d'aménagement au carrefour des rues Édouard-Branly/Camille-Pelletan,

pose de ralentisseurs aux passages pour piétons... autant de questions et de suggestions qui ont alimenté des échanges constructifs entre l'auditoire et le Maire. Autre sujet, celui de l'avenir de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Église. Plusieurs riverains se sont en effet déclarés impatients de voir les travaux débiter : « Cela dure depuis plus de 17 ans, et l'environnement se dégrade de plus en plus aux alentours de la rue Blaise-Pascal. » Face aux inquiétudes, le Maire a confirmé la poursuite des travaux d'aménagement grâce à la signature du 5^e avenant. Cet accord entre la Ville et l'aménageur devrait être signé prochainement. ■

ÉLECTIONS 2007

VOTE PAR PROCURATION : MODE D'EMPLOI

L'élection présidentielle et les élections législatives auront respectivement lieu les 22 avril et 6 mai, et les 10 et 17 juin prochains. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre à l'un de ces scrutins, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un autre électeur de votre choix. Votre mandataire se présentera à votre bureau de vote, muni de la procuration et d'une pièce justifiant de son identité. Il votera alors en votre nom.

Choix du mandataire : celui-ci doit être inscrit sur les listes électorales de Houilles, mais pas nécessairement dans le même bureau de vote. Il ne doit pas avoir reçu plus d'une procuration (une exception est faite pour les mandataires ayant la procuration d'une personne résidant à l'étranger).

Lieux d'établissement : l'établissement de votre procuration est gratuit. Vous devez vous présenter en personne – pour les électeurs oivillois – au commissariat de police de Houilles, au tribunal d'ins-

tance ou à la gendarmerie de Saint-Germain-en-Laye, voire aux mêmes autorités dépendant du lieu de travail. Pour les personnes résidant à l'étranger, il convient de s'adresser à l'autorité consulaire compétente ou à l'ambassade de France.

Cas particulier : pour les personnes dans l'incapacité physique de se déplacer, une demande écrite permet à un officier de la police judiciaire de se rendre au domicile pour établir la procuration. Un certificat médical ou un justificatif de l'infirmité doit être joint à la demande de déplacement.

Pièces justificatives à fournir : depuis 2003, un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport...) suffit. Un formulaire est à remplir sur lequel seront précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance) ainsi qu'une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement (raison de santé, obligation professionnelle, vacances, formation...).

BIEN STATIONNER

Pourquoi un disque de stationnement dans cet Ovillois ?

Rassurez-vous, cela ne signifie pas un nouveau déploiement de la zone bleue dans les rues de notre ville. La zone bleue reste en l'état dans les secteurs où il n'est pas nécessaire d'imposer le stationnement payant.

Simplement, au fil des réunions de quartier, vous avez été nombreux à interroger les responsables municipaux sur la question récurrente du stationnement.

Aujourd'hui, l'ensemble des villes de la Couronne s'y trouve confronté et la réponse miracle reste à trouver. La multiplication des véhicules par foyer n'améliore pas la situation.

Une des solutions à ce problème est la zone bleue.

Située dans un périmètre proche du centre-ville et de la gare, elle présente une alternative au stationnement payant. Le temps de stationnement y est certes réglementé, mais gratuit. Un atout dans une ville aussi urbanisée que la nôtre.

Encore faut-il que chacun y mette du sien et respecte la durée autorisée.

Car est-ce bien utile de rappeler qu'accepter cette règle participe à la qualité de notre vie locale ?

Pourquoi un disque de stationnement dans votre magazine municipal ?

Sans aucun doute pour souligner que bien stationner est devenu l'affaire de tous.

*Le Maire,
Conseiller général des Yvelines*

Délai du dépôt de demande : si la demande, en principe, peut être faite jusqu'à la veille du scrutin, il est recommandé d'effectuer les démarches le plus tôt possible afin de tenir compte des délais d'acheminement de la procuration et de son traitement à la mairie. ■

Où s'adresser :

Commissariat de police
de Houilles (32, rue de la Marne).
Tél. : 01 61 04 21 00.

Tribunal d'instance de Saint-Germain-en-Laye (22, rue Maison-Verte). Tél. : 01 30 87 42 10.

Gendarmerie de Saint-Germain-en-Laye (3, rue Panorama).
Tél. : 01 39 04 04 00.

Pour toute information complémentaire :
01 30 86 32 49 / 32 36
(bureau des élections).



SANTÉ PUBLIQUE

QUATRE MINUTES POUR SAUVER UNE VIE

Grâce à un don du Rotary club de Houilles-Bezons-Sartrouville, la Ville s'équipe de sept défibrillateurs afin de sauver les victimes d'arrêt cardiaque.

En France, l'arrêt cardio-respiratoire est responsable de 40 000 à 60 000 décès par an. Contrairement à l'infarctus (crise cardiaque), il survient sans aucun signe précurseur. Le cœur s'emballe, le muscle cardiaque ne fonctionne plus efficacement. En quelques secondes, la victime perd connaissance, puis le cœur s'arrête. Seul un choc électrique (ou défibrillation) délivré dans les quatre premières minutes peut sauver la vie et éviter des conséquences neurologiques irréversibles. Ce délai est le plus souvent incompatible avec le temps moyen d'intervention des secours d'urgence estimé à dix minutes environ. Il existe toutefois des appareils médicaux conçus pour que chaque individu, en attendant l'arrivée du SAMU ou des pompiers, puisse devenir sauveteur potentiel face à une urgence cardiaque. Il s'agit de défibrillateurs externes qui permettent de rétablir le rythme cardiaque normal grâce à un choc électrique transmis par des électrodes posées sur le thorax. Quant ils sont installés dans les lieux publics, tout témoin d'un accident peut les utiliser pourvu qu'il ait suivi une formation de secourisme.

Dans le cadre d'une convention de dons passée entre le Rotary club de Houilles-Bezons-Sartrouville et la Ville, notre commune se verra équiper, dès le mois d'avril, de sept défibrillateurs semi-automatiques (DSA) de la société Welch Allyn. Ils seront répartis dans différents lieux

publics : les gymnases Franco-Brondani, Micheline-Ostermeyer, Jean-Guimier et Jean-Bouin ; les stades Robert-Barran et Maurice-Baquet ; l'hôtel de ville. Cette initiative s'inscrit dans une démarche innovante de santé publique par la mise en place d'une véritable chaîne de survie.

Dans les pays anglo-saxons et aux États-Unis où les défibrillateurs automatiques sont largement diffusés dans les lieux publics, le taux de survie après un arrêt cardiaque est de 20 à 50% contre seulement 2 à 4% en France. Mais un décret interministériel pourrait changer la donne. Il devrait être publié prochainement afin d'autoriser tout témoin d'un malaise à employer un défibrillateur qu'il ait, ou non, reçu une formation.

Pour l'heure, les agents de la Ville de Houilles, titulaires d'une formation aux premiers secours et exerçant dans le périmètre d'installation de l'appareil, seront formés à l'utilisation du défibrillateur. Un appel au volontariat sera également lancé auprès des associations. ■

Le défibrillateur externe semi-automatique (DSA) enregistre et analyse le rythme cardiaque puis demande à l'utilisateur, par alerte vocale, de délivrer le choc électrique, si nécessaire.



ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

UN COUP DE POUCE POUR LES JEUNES



Redonner aux adolescents le plaisir d'apprendre. C'est un des objectifs du dispositif d'accompagnement scolaire mis en place par le service Jeunesse à l'intention d'une vingtaine de collégiens des établissements ovilleois. Deux fois par semaine (les mardi et jeudi, de 17h30 à 19h), ils se retrouvent au Ginkgo pour bénéficier gratuitement d'une aide aux devoirs. La démarche met l'accent sur la gestion et l'organisation du travail scolaire. « *Entre les lignes* » – c'est le nom de cette action – permet à l'adolescent d'acquiescer une méthodologie afin d'être plus autonome dans la gestion de ses devoirs », souligne Olivier Pinkert, responsable du service Jeunesse. Les séances sont animées par trois étu-

diantes bénévoles d'un niveau de deux années d'études supérieures minimum. Elles apportent aux collégiens écoute et méthode. « *Nous essayons de les valoriser au maximum pour leur permettre de prendre confiance en eux et leur redonner le goût à l'apprentissage, au savoir* », indique l'une d'entre elles. Au moment de l'inscription, les parents et leurs enfants sont invités à rencontrer l'équipe éducative du service Jeunesse afin d'évaluer les besoins et de définir l'aide la plus appropriée. Si, après l'entretien, l'action « *Entre les lignes* » se révèle inadaptée face aux attentes des familles, celles-ci seront orientées vers d'autres organismes plus à même de contribuer à la réussite scolaire du collégien. ■

Séance d'aide aux devoirs à l'Espace jeunesse, Le Ginkgo.

Accompagnement scolaire
« *Entre les lignes* » : Le Ginkgo
(9, boulevard Jean-Jaurès).
Renseignements au 01 61 04 42 63.

ENVIRONNEMENT

TRIER POUR MIEUX RECYCLER

Rien ne se perd, tout se transforme ! Avec la mise en place de la collecte sélective, chaque Ovillois est devenu un acteur majeur du recyclage des déchets ménagers. Les réflexes en matière de tri font maintenant partie des gestes du quotidien comme le confirme le récent bilan du Sitru (Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains) pour l'année 2005.

Grâce à l'effort des Ovillois, 927 tonnes de verre et 1 278 tonnes d'emballages recyclables (plastique, journaux, carton, aluminium...) ont été collectées en 2005. Si on constate une baisse générale de 2,5% du tonnage collecté par rapport à 2004, la Ville de Houilles reste néanmoins au deuxième rang des communes membres* du Sitru en termes de quantités recueillies.

Cette progression est satisfaisante, mais elle s'accompagne encore de trop nombreuses erreurs de tri : 227 tonnes de déchets ont ainsi été refusées au centre de tri de Gennevilliers en 2005. C'est pourquoi, il est essentiel de déposer scrupuleusement les emballages ménagers dans le bac qui leur est destiné. Si tel n'est pas le cas, on risque d'interrompre le bon déroulement de la chaîne de recyclage. En effet, tout produit déposé dans un bac non approprié (couverts jaunes ou verts) empêche, pour des raisons techniques, le recyclage de l'ensemble des emballages auxquels il est mélangé. La benne tout entière est alors

renvoyée vers l'usine d'incinération, entraînant du coup des frais supplémentaires, au détriment de la collectivité : le montant s'élevait à 13 907 € en 2005. Le respect des consignes de tri est donc déterminant dans la chaîne de recyclage et de valorisation des déchets. Cela permet, par exemple, de métamorphoser les briques alimentaires en essuie-tout, papier toilette ou nappes en papier. Les bouteilles plastique peuvent se retrouver méconnaissables, sous forme de pulls, de couettes, de peluches et même de bacs pour collecter les déchets ménagers ! ■

(*) Bougival, Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy, Houilles, La Celle-Saint-Cloud, Le Pecq, Le Vésinet, Louveciennes, Montesson, Rueil-Malmaison et Sartrouville.

N'hésitez pas à consulter la brochure *Simplifiez-vous le tri*, mise à disposition à l'accueil de l'hôtel de ville.
www.ville-houilles.fr (rubrique : vie quotidienne > collecte de déchets).
 Pour répondre à toutes vos questions : 0 800 866 296 (appel gratuit).



Le tri des déchets ménagers, un geste simple pour agir en faveur du développement durable.

SUPPORTS DE COMMUNICATION

AFFICHAGE LIBRE ?

Le respect de l'environnement et du charme de la commune passe aussi par celui de l'affichage qui ne doit pas envahir les emplacements où il n'est pas prévu. C'est pourquoi la Ville a installé des panneaux d'affichage dont chacun des supports reçoit un type d'information spécifique :

- > documents officiels et administratifs de la Ville ;
- > manifestations du service culturel de la Ville ;
- > événements organisés par les asso-

ciations ovilloises.

Concernant l'affichage libre, six emplacements sont gracieusement mis à la disposition de tous : rue Diderot ; avenue de la Victoire ; angle boulevard Henri-Barbusse / rue de Stalingrad ; place Michelet ; angle avenue Maréchal-Foch / rue Lassons ; angle boulevard Jean-Jaurès / rue Docteur-Roux.

Le non-respect de la réglementation expose tout contrevenant à une amende. ■

Renseignements au 01 30 86 32 02 (service Communication).

Chaque panneau d'affichage est réservé à un type d'information spécifique.



DÉMARCHE ADMINISTRATIVE

VACANCES D'ACCORD, PASSEPORT D'ABORD

Partir en voyage hors de nos frontières nécessite d'avoir des papiers en cours de validité. Si ce n'est pas le cas, il importe de faire, dès maintenant, les démarches administratives afin d'éviter tout stress inutile quant à l'obtention d'une carte d'identité ou d'un passeport. En effet, les délais de délivrance (trois semaines environ) de ces titres sécurisés peuvent varier rapidement (plus d'un mois) dans les périodes précédant les vacances scolaires.

Il est à noter que tout voyage, tout transit vers les États-Unis exigent de posséder un passeport électronique ou un passeport à lecture optique (délivré avant le

26 octobre 2005) pour bénéficier de l'exemption d'un visa.

Par ailleurs, la délivrance de passeports pour les moins de 15 ans est désormais gratuite. Celle pour les mineurs de 15 ans et plus est ramenée à 30 € contre 60 € auparavant.

La gratuité s'applique aussi au renouvellement de tout passeport concernant une modification d'état civil, un changement d'adresse ou une erreur de l'administration. ■

Service de l'état civil
 16, rue Gambetta.
 Renseignements au 01 30 86 32 41.

ENVIRONNEMENT

COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Après l'habituelle trêve hivernale, les particuliers résidant dans les secteurs pavillonnaires peuvent à nouveau se débarrasser de leurs déchets verts. Début avril, le service de collecte reprend sa tournée, tous les mardis, à partir de 6h, pour récupérer brindilles, herbe, fleurs fanées, feuilles, etc. L'ensemble doit être déposé sur le trottoir et rassemblé dans une poubelle ou dans des sacs ouverts afin d'éviter la fermentation. Concernant les branchages (inférieurs à

2m), il convient de les disposer en fagots et attachés (pas de lien métallique ou synthétique). Le volume stocké sur les trottoirs ne doit pas dépasser 1 m³.

Les déchets collectés, recyclés et transformés en compost serviront de fertilisants pour les terres agricoles et les espaces verts communaux. ■

Renseignements au 0800 866 296 (appel gratuit).

STATIONNEMENT

LE STATIONNEMENT EN QUESTION

La Ville veille à ce que le stationnement sur la voie publique réponde au mieux aux besoins des différentes catégories d'usagers. Le point sur les différents dispositifs mis en place dans la commune.

Le stationnement est un levier important de la mise en œuvre de toute politique des déplacements. L'action de la municipalité dans ce domaine vise trois objectifs : faciliter le stationnement des résidents, mieux partager l'espace public entre tous les usagers (bus, livraisons, vélos, piétons, voitures) et veiller à ce que le stationnement sur la voie publique réponde au mieux aux besoins des différentes catégories d'usagers. L'offre de stationnement à Houilles permet de prendre en considération des usagers aux besoins spécifiques : soit en leur attribuant des places réservées (handicapés, deux-roues, livraisons), soit en leur appliquant des tarifs adaptés (résidents).

Le territoire communal est découpé en trois zones : zone bleue, stationnement payant et stationnement unilatéral alterné (voir plan ci-dessous).

Favoriser la rotation des véhicules

Les zones bleues permettent à la population de disposer de suffisamment de places de stationnement temporaire grâce à un bon taux de rotation du nombre de véhicules par place et par jour. Ce sont 730 places, indiquées par un panneau de signalisation et matérialisées par un marquage au sol de couleur bleue, qui permettent un stationnement gratuit mais limité à 1 h 30 : du lundi au samedi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h. Pour être en règle, il faut avoir placé en évidence derrière son pare-brise un disque affichant l'heure d'arrivée. Pour celles et ceux qui n'en possèdent pas, un disque est gracieusement mis à leur disposition dans ce numéro.

En centre-ville et dans ses alentours, le stationnement payant par horodateurs sur voirie concerne environ 1 500 places réparties sur des parcs en surface et le long des voies publiques. Ce dispositif favorise la rotation des véhicules pour donner à chacun la possibilité de se garer à proximité des commerces. De plus, il évite que des voi-



Dans les rues étroites de Houilles, respecter la réglementation en matière de stationnement contribue à rendre plus fluide la circulation et évite de se voir verbaliser pour stationnement irrégulier.

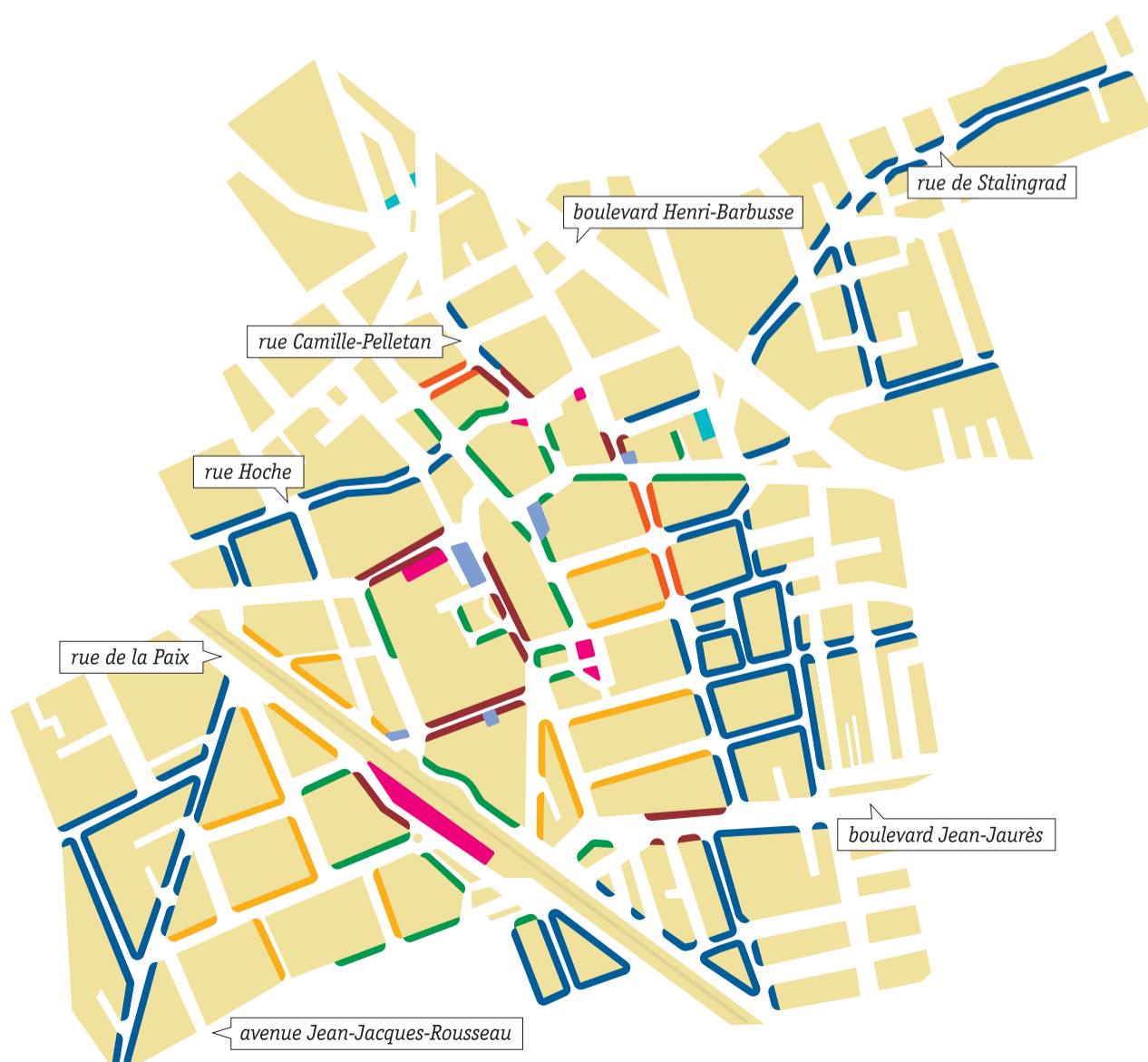
tures « ventouses » ne s'approprient la chaussée. En 2006, la Ville a rénové le parc de stationnement en surface. La totalité des appareils, plus de 70, a été remplacée par du matériel neuf. L'opération a permis de changer les horodateurs endommagés qui généraient des coûts de sécurisation élevés et rendaient pénible pour l'usager la recherche d'un appareil en état de marche. Ils fonctionnent tous par alimentation solaire. Le paiement s'effectue par pièces ou par la carte-ville prépayée. Celle-ci permet à

l'usager de bénéficier d'un quart d'heure de stationnement gratuit par jour.

S'agissant des résidents des zones payantes, ceux-ci peuvent bénéficier d'une carte de stationnement longue durée. Elle leur permet de garer leur véhicule personnel près de leur domicile pour une durée ne dépassant pas sept jours consécutifs au même endroit. Le tarif résidentiel propose deux formules : forfaits hebdomadaire (5 €) et mensuel (16 €).

Un parking relais

Il s'agit également de faciliter le stationnement aux abords de la gare de Houilles-Carières. Un site vers lequel converge à la fois des utilisateurs du RER, qui vont laisser leur voiture du matin jusqu'au soir, et des habitants qui viennent faire des achats et cherchent une place située près du lieu de leurs courses. Si l'utilisation d'une partie du parc en surface est actuellement perturbée en raison du réaménagement du pôle gare, le parc de stationnement régional (PSR) propose 410 places sur 12 demi-niveaux. L'ensemble a été rénové l'année dernière par la société Vinci Park, actuel gestionnaire au titre d'une délégation de service public avec la Ville. Ces améliorations ont renforcé la convivialité et le confort d'utilisation du parc : renforcement de l'éclairage, mise en sécurité des accès pour piétons, installation d'un système vidéo pour la sur-



Zones de stationnement

- zone bleue
- bilatéral payant courte durée
- bilatéral payant longue durée
- unilatéral fixe payant courte durée
- unilatéral fixe payant longue durée
- parking longue durée
- parking courte durée
- parking zone bleue



Dans les zones payantes, le tarif résidentiel permet de garer son véhicule personnel près de son domicile pour une durée ne dépassant pas sept jours consécutifs au même endroit.



Se garer sur un trottoir oblige les piétons à circuler dangereusement sur la chaussée. Un véritable parcours du combattant pour les mamans avec poussette.

EN VILLE, JE LÈVE LE PIED !

Un constat : en France, deux tiers des accidents ont lieu en ville. Les piétons, cyclistes, cyclomotoristes et motocyclistes constituent les principales victimes des accidents. Le défaut de maîtrise et la vitesse inadaptée sont en cause dans 40% des cas. Afin de limiter le danger des excès de vitesse dans la commune, la municipalité a réalisé de nombreux aménagements pour améliorer la sécurité des usagers (passages pour piétons surélevés, ralentisseurs, zones limitées à 30 km/h, sécurisation aux carrefours et abords des écoles, réorganisation de la signalisation). Parallèlement, elle poursuit, en partenariat avec les associations, les polices nationale et municipale, des actions de prévention et d'éducation à la sécurité routière, notamment en direction des jeunes. Globalement, ces initiatives visent à réaffirmer le respect du Code de la route, l'adaptation aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres, l'adoption d'une attitude vigilante et courtoise. Dans la continuité de ce type d'actions, la Mairie de Houilles s'associe, à travers une campagne d'affichage, à la 8^e édition de la Journée nationale de la courtoisie au volant, qui aura lieu le jeudi 5 avril. Cette manifestation est née d'un constat évident : l'amélioration durable et profonde de la sécurité routière passera forcément par un changement du comportement des citoyens. Elle met donc l'accent

sur la prévention et l'éducation routière afin de favoriser une conduite responsable. Cette opération de sensibilisation est organisée par l'Association française de prévention des comportements au volant et sur la route (AFPC), avec le parrainage de l'Association des maires de France (AMF) et de l'Association des maires ruraux de France (AMRF).

Sites Internet :
<http://www.courtoisie.org>
 et www.houilles.fr



La vitesse est limitée à 50 km/h en agglomération. Autre obligation, celle de respecter les zones limitées à 30 km/h.

veillance du site, reconfiguration du matériel de péage, réaménagement de l'espace réservé à l'accueil de la clientèle... Un service de prêt de vélos a été mis en place à l'intention des abonnés, et un local fermé permet de laisser son deux-roues en toute sécurité, de jour comme de nuit. Enfin, le stationnement unilatéral alterné s'applique essentiellement dans les voies des secteurs résidentiels et pavillonnaires. Le stationnement se fait tour à tour de chaque côté de la rue : l'alternance est semi-mensuelle. Du 1^{er} au 15 inclus, le stationnement est autorisé du côté des habitations portant les numéros impairs. Du 16 au dernier jour du mois inclus, on stationne du côté des numéros pairs. Le changement de côté s'effectue le 15 et le dernier jour du mois, entre 20 h 30 et 21 h.

Bien se garer...

En respectant l'ensemble de ces dispositions en matière de stationnement, chacun contribue à rendre plus fluide la circulation et s'évite de se voir verbaliser pour stationnement irrégulier.

Pourtant, les incivilités demeurent encore trop fréquentes dans notre commune. En 2006, pas moins de 17 779 contraventions ont été dressées par la police municipale : voitures ventouses garées, non-respect du stationnement

unilatéral alterné, véhicules stationnés aux abords des feux rouges, aux intersections des routes ou aux carrefours surélevés...

Dura lex sed lex : la loi est dure mais c'est la loi. Elle pose, à l'instar du civisme, les bases des règles de notre vie en communauté. Mais aussi de notre sécurité. Dans les rues étroites de Houilles, le stationnement anarchique peut rendre impossible le passage des pompiers. De même, des camions bennes peuvent être contraints de rebrousser chemin sans avoir pu collecter les ordures ménagères. Sans parler des piétons empêchés de circuler sur les trottoirs qui leur sont réservés.

Il convient donc de rappeler les différentes infractions prévues au Code de la route et les sanctions auxquelles s'exposent les contrevenants.

Stationnement dangereux : contravention de 135 € avec retrait de trois points du permis de conduire et mise en fourrière.

Stationnement réservé aux véhicules d'intérêt général prioritaires (véhicules de secours) et aux personnes handicapées : contravention de 135 € et mise en fourrière.

Stationnement gênant : contravention de 35 € et mise en fourrière. Sont notamment concernés les trottoirs et passages réservés aux piétons, les arrêts de bus, les ponts,

les passages souterrains ou tunnels, et les garages.

Cela s'applique aussi à tout riverain immobilisant son véhicule sur la voie publique devant sa propre entrée carrossable (bateau), car il rompt alors le principe d'égalité de tous les automobilistes devant la loi.

Stationnement abusif : contravention de 35 € et mise en fourrière. « Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route » (article R417-12 du Code de la route). Une règle qui s'applique au véhicule stationné au même endroit de la voie publique pendant plus de sept jours consécutifs.

Où se les procurer :

> La carte-ville prépayée est en vente au prix de 5 ou 10 € à :

- Vinci Park (parc de stationnement régional, 10, place André-Malraux. Tél. : 01 39 57 89 39) ;
- la mairie (16, rue Gambetta. Tél. : 01 30 86 32 32) ;
- l'accueil de la police municipale (11, rue Marceau. Tél. : 01 39 57 22 15).

> La carte de stationnement résidentiel est fournie à Vinci Park (parc de stationnement régional, 10, place André-Malraux. Accueil du lundi au samedi, de 7 h à 20 h. Tél. : 01 39 57 89 39).

Publicité

La régie publicitaire de *L'Ovillois* et du *Guide pratique* est assurée par la société CMP. Contact : Frédéric Farago au 06 11 59 05 32.



SPORT

AU PAS DE COURSE !

Le 29 avril, le 64^e Tour de Houilles rassemblera coureurs amateurs et confirmés de tous âges.

Courir en individuels, par équipes mais aussi par couples... Cette formule fait le succès du Tour de Houilles, une course organisée, chaque année, par les Sports olympiques de Houilles (SOH). L'épreuve, qualificative pour le championnat de France et le Challenge des Yvelines, réunit toutes les catégories de sportifs (à partir des cadets) sur une distance de 10km. Le départ sera donné, le dimanche 29 avril, à 10h, au 64, rue de la Marne, où plusieurs centaines de concurrents s'élanceront pour parcourir trois boucles du même circuit. Si cette course s'adresse avant tout aux plus aguerris, les coureurs en herbe ne sont pas pour autant oubliés. Deux épreuves sont spécialement organisées à leur intention : à 9h15, les plus jeunes (moins de 11 ans) pour-

ront se défouler sur une distance de 1,320 km tandis que les 12-15 ans leur emboîteront le pas à 9h30 pour une course de 2,640 km. Les épreuves seront suivies de la remise des prix qui récompensera les vainqueurs ainsi que les trois premiers dans chaque catégorie (hommes, femmes, couples). ■

Inscriptions jusqu'au 21 avril :
8€ (individuels), 11€ (couples).
Après le 21 avril : 10€ (individuels), 16€ (couples).
Gratuit pour les enfants.
Formulaire à retirer au club SOH (23, rue Gabriel-Péri).
Renseignements au 01 39 15 09 75 (du mardi au vendredi, de 16h30 à 18h30).



La course est aussi ouverte aux jeunes sportifs.

DISPARITION

HOMMAGE À GEORGES LAWLESS

Le mardi 30 janvier 2007, Georges Lawless, président de l'Union nationale des combattants (UNC), section de Houilles / Carrières-sur-Seine, nous quittait. Il était l'un des membres fondateurs et présidait l'UNC depuis plus de 20 ans. Ses obsèques ont été célébrées, le vendredi 3 février 2007, en l'église Saint-Léger de Saint-Germain-en-Laye. 22 drapeaux et de nombreuses



délégations d'associations d'anciens combattants de Houilles étaient présents pour un ultime hommage. Ovillois de cœur Georges Lawless avait résidé pendant de nombreuses années dans notre commune. ■

EN BREF

SOIRÉE DANSANTE

L'association Céli-Loisirs organise, le samedi 5 mai, un dîner suivi d'une soirée dansante au château de Breteuil, le joyau de la vallée de Chevreuse. Ce programme s'adresse plus particulièrement aux célibataires de 25 à 55 ans. Réservation jusqu'au mercredi 2 mai. ■

Association Céli-Loisirs (48, rue Hoche). Tél. : 01 39 68 52 31.
Site Internet : www.celiloisirs.com

NOUVELLE VITRINE

SERVIMEDIAS

La société Servimédias propose vente et conseils en produits et services multimédias. Intervention à domicile, du lundi au samedi. Contacts : Bruno Kopaczynski Fini et Michelle Fini. ■

42, rue de Stalingrad.
Tél. : 01 39 68 64 73 / 06 81 79 81 44
E-mail : servimédias@yahoo.fr

TRIBUNE LIBRE DES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le journal municipal s'ouvre régulièrement à l'expression de tous les élus composant le Conseil municipal, chacun d'eux disposant d'un espace égal conformément au règlement intérieur. La teneur des propos n'engage que leurs auteurs.

DROITE OVILLOISE CHERCHE BOUC ÉMISSAIRE...

Dans l'Ovillois de mars 2007, les deux groupes de la droite au Conseil municipal : ID Commune (Joly) et En avant pour Houilles (ex-Mahiet), nous accusent de « blocage » de la ZAC Église.
« Blocage » ? Parce que nous avons voté contre un 5^e avenant ZAC Église élaboré dans l'opacité, éminemment fragile, qui a mis 7 ans pour sortir, et qui fait payer aux Ovillois 3 577 000€ de dépenses imputables à l'aménageur ? Qui voterait pour ? En quoi le vote d'un groupe de 5 élus sur 35 au Conseil municipal ferait-il blocage ?
Le Maire nous accuse aussi d'une « campagne de désinformation ». Ne pouvant démentir le contenu de nos tracts (répétés) sur la ZAC Église, et notamment celui de février, le Maire tente de nous dénigrer.
Le groupe En avant pour Houilles a lancé il y a 18 ans la ZAC Église. Depuis 12 ans, le groupe du Maire gère la ville et la ZAC n'est toujours pas bouclée. L'offensive orchestrée par ces deux groupes voudrait le faire oublier, en nous accusant de blocage. Une bien grosse ficelle...

Agir pour Houilles :
C. Boivin, N. Trézières, J. Goze, É. Bardin,
É. Prévost. Tél. : 06 30 66 37 77

À PROPOS... DE CIVISME (À NOUVEAU)

Lorsque nous avons écrit dans cette tribune, en février dernier, un article sur le **civisme**, nous n'imaginions pas à quel point ce sujet était **actuel** et **présent** dans l'esprit de nos concitoyens.
Présent dans l'esprit de nos concitoyens ; en effet, nombreux sont ceux à Houilles qui nous ont contactés et nous ont félicités d'avoir évoqué ce thème. Nous les en remercions.
Actuel, alors que la campagne électorale bat son plein.
Ainsi, les panneaux municipaux sont constamment recouverts de façon anarchique de plusieurs exemplaires de la même affiche de candidates ou candidats peu scrupuleux. Nulle place n'est laissée aux associations de notre ville, privées ainsi de leurs supports habituels d'informations concernant leurs diverses activités et manifestations. Nous sommes là bien loin des beaux discours de certains.
Où est le respect de l'autre ?
Où est l'exemplarité ?
Où est le civisme dans une telle attitude ?
Voilà une belle illustration de notre tribune de février.

En Avant pour Houilles : Bernard Duclos,
Marie-Michèle Hamon. Tél. : 06 30 66 37 98

LE DEGRÉ ZÉRO DE LA DÉMOCRATIE

Trois fois en un an, mes textes pour la tribune dite « libre » de l'Ovillois m'ont été refusés. Le droit d'expression m'est dénié parce que je dis la vérité **sans diffamation**. Vous devez bien vous douter que cela cache des réalités gênantes : non publié en novembre 2006 « faire payer la Ville par une transaction qui annule les litiges antérieurs » ; le 5^e avenant a bien été retiré le 23/01/07 sur la transaction non justifiée, les rédacteurs avaient ignoré le droit... pas moi mais il ne fallait pas que cela se sache. En mars, je dénonce « un rapport inédit ôtant toute responsabilité à l'aménageur alors que le rapport définitif de l'économiste mettait en doute la sincérité du montage financier dès 2003 » ; (je cite « il est difficile d'apprécier le déficit final annoncé et de négocier avec l'aménageur en toute sérénité »). La méconnaissance du Code général des impôts, de la législation européenne n'impressionne pas la majorité. « À quand la prochaine annulation ? » ai-je osé écrire. Je persiste avec Voltaire : « Soutenons la liberté de la presse, c'est la base de toutes les libertés ».

Christine Sellin-Catta, tél. 06 84 22 68 79
Christine.sellin-catta@wanadoo.fr

LAISSE DIRE LA CALOMNIE

*Laisse dire la calomnie
Qui ment, dément, nie et renie
Et la médisance bien pire
Qui ne donne que pour reprendre
Et n'emprunte que pour revendre...
Ah ! Laisse faire, laisse dire !...*
En ce printemps de la poésie et face à cette campagne de désinformation systématique menée contre la relance de la ZAC Église, rien ne pouvait mieux illustrer l'état d'esprit qui anime l'équipe d'ID Commune que cet extrait d'un poème de Paul Verlaine. Notre indifférence à l'égard de certains écrits et de certains propos distillés par nos opposants n'a d'égal que l'exaspération manifestée par les Ovillois à leur égard. Si nous avons pris le parti de laisser dire, que l'on se rassure, nous ne laisserons pas défaire ce que nous avons construit et nous ferons aboutir nos projets. Espérons cependant que, au moment où l'on constate un regain d'intérêt de nos concitoyens pour la politique, ces pratiques infantiles, indignes de la démocratie, ne les détournent pas de leur devoir électoral. Des échéances primordiales pour notre pays approchent et il est important que le taux de participation à ces scrutins soit à Houilles digne de notre ville et de notre pays.

Les élus du groupe ID Commune,
majorité municipale.

RENCONTRE

UN GENTLEMAN CAPOEIRISTE



Haïti : « La capoeira, je la pratique avec mon corps, mon esprit et mon âme. »

À 25 ans, Haïti est une personnalité reconnue dans le monde de la capoeira, l'art martial brésilien.

Derrière son allure décontractée, son sourire et sa démarche chaloupée se cache... un redoutable combattant. Joseph Williamson, plus connu sous le nom de Haïti, est le Français le plus titré dans les compétitions mondiales de capoeira : quadruple champion d'Europe et champion du monde 2005 (catégorie azul verde) au sein de la fédération Abadà.

« *La capoeira, je la pratique avec mon corps, mon esprit et mon âme et cela rayonne en moi* », explique-t-il avec ferveur. Il la découvre à 16 ans, au parc de la Villette à Paris. La démonstration lui plaît tellement qu'il s'inscrit à un cours. Évolution fulgurante, il obtient l'équivalent de la ceinture noire (six cordes) en un an ! Une vitesse et une explosivité remarquables en font l'un des capoeiristes les plus doués au sein de sa fédération.

Conscient de sa chance, il s'investit au maximum. S'entraîne tous les jours. Prend des protéines pour renforcer ses muscles. Voyage dans le monde entier.

Parallèlement, il entame une carrière d'enseignant. « *Par l'intermédiaire de la mère d'une de mes élèves, la Mairie de Houilles m'a proposé de faire des démonstrations de capoeira dans les collèges et de donner des cours.* » Chaque mardi au gymnase Ostermeyer, il forme des enfants (de 17 h à 19 h) et des adultes (de 21 h à 22 h) à cet art martial aux allures dansantes.

Outre son corps, Haïti prend soin de muscler son esprit. Sur un carnet qui ne le quitte jamais, il note tout ce qui peut lui permettre de progresser. Plus qu'un sport, la capoeira est pour lui une façon de vivre, un art qu'il transmet avec passion à tous ses élèves. « *Mais, moi-même, j'ai encore beaucoup à apprendre* », répète-t-il volontiers.

Haïti est aussi un jeune homme de son temps qui aime se détendre en jouant aux jeux vidéo. Et qui s'émerveille aux premiers mots prononcés par Kim Angela, sa fille de 8 mois. ■

M.D.

Site Internet : www.voodoooteam.fr

PORTRAIT

LA PASSION DES COULEURS

Artisan d'art, Agnès Pinhas-Massin décore à la main faïences et porcelaine.

À l'origine, rien ne prédestinait Agnès Pinhas-Massin à devenir artisan d'art. Ni son milieu, ni ses dons. Pourtant, à 16 ans, elle assène à ses parents : « *Je ne veux pas passer mon bac, je veux dessiner ! Ce fut un choc pour eux, se souvient-elle, mais ils se sont montrés compréhensifs.* » Après un an d'apprentissage chez un peintre, elle suit trois années de formation à l'école des arts appliqués, section peinture sur porcelaine. Une formation très classique, « *celle que l'on enseigne toujours à la manufacture de Sèvres* », précise-t-elle avec fierté.

Cette Parisienne se lance ensuite dans la carrière. Avec une envie, se rebeller : « *La petite fleurette, je ne voulais surtout pas me cantonner à cela !* » Son idée étant de mettre de la couleur autour de thèmes variés : la mer, les animaux, les instruments de musique...

Elle ouvre une boutique, rue Pierre-Lamandé, dans le XVII^e arrondissement. Sur place, elle y donne des cours et vend ses créations. En 1998, Agnès déménage. Direction Houilles, où elle atterrit... rue Pierre-Lamandé ! Son atelier, attenant à la maison, se veut le refuge secret de son travail tout en étant ouvert au public. « *Il*

faut oser me déranger, que les personnes intéressées n'hésitent pas à sonner ! » encourage-t-elle.

En plus de la peinture sur porcelaine et de l'aquarelle, Agnès s'est lancée dans la faïence. Un travail de A à Z qui consiste à modeler la terre et la faire cuire dans un four avant de la recouvrir de couleurs vitrifiables. Elle réalise des créations sur commande, pour des noces d'or, des mariages...

C'est avec enthousiasme qu'elle a rejoint le collectif des artisans d'art de Houilles / Carrières-sur-Seine. En collaboration avec une artiste-verrier, elle vient de créer de superbes coupes mêlant faïence et verre. « *Quand on a l'envie, tout s'apprend !* » conclut-elle.

Ses projets : accueillir deux ou trois élèves pour transmettre son savoir-faire. Et organiser une exposition personnelle l'an prochain. ■

M.D.

Atelier Transparence
(37, rue Pierre-Lamandé).
Renseignements au 01 39 15 55 94.
Site Internet :
<http://collectif.houilles.free.fr>



Agnès Pinhas-Massin : « Quand on a l'envie, tout s'apprend ! »

LA FÊTE DES VOISINS



Moment de convivialité autour d'un buffet.

Depuis 1999, l'opération « Immeubles en fête » constitue un antidote à l'individualisme et au repli sur soi. Pour sa 8^e édition, la formule change de nom (La fête des voisins) mais reste identique : inviter ses voisins autour d'un buffet ou d'un repas, pour un moment de convivialité. En 2006, plus de 4,5 millions de personnes s'étaient associées à ce grand rendez-vous qui contribue à lutter contre l'isolement, notamment dans les grandes agglomérations. Cette année, l'événement se déroulera le mardi 29 mai. Il mobilisera de nombreux acteurs de la ville (habitants, élus, bailleurs sociaux, associations, conseils syndicaux, commerçants, gardiens d'immeubles) pour développer la solidarité de proximité. Dans un hall, une cour, une rue ou un jardin, il

suffira d'installer des tables, quelques chaises, de quoi boire et, éventuellement, de quoi manger : la convivialité n'est pas très exigeante !

Cette fois encore, la Ville de Houilles invite toutes les personnes, particuliers ou associations, à contacter le service Communication afin de promouvoir et organiser au mieux cette manifestation. Affiches, signalétiques, ballons et tee-shirts seront mis à leur disposition.

Par ailleurs, si vous souhaitez obtenir la fermeture à la circulation de votre rue, une demande doit être adressée par écrit à M. le Maire, avant le 15 mai 2007. ■

Renseignements au 01 30 86 32 02 (service Communication).

CONFÉRENCE AUDIOVISUELLE

ROUTE DE LA SOIE :

Qui n'a pas entendu parler de ce chemin mythique, utilisé bien avant l'ère chrétienne, et sur lequel transitaient, entre autres, les précieuses cargaisons de soie ? Grands voyageurs, Élise, Louis-Marie et Thomas Blanchard, spécialistes du Tibet et passionnés par la Chine, nous invitent à reprendre cette route, pavée de noms aux consonances tout orientales : Antioche, Tyr ou encore Luoyang.

À travers leur film, *Route de la soie : nomades et caravanes*, ils nous invitent à un voyage merveilleux, que viennent illustrer à propos les descriptions de ces caravanes d'autrefois faites par d'illustres voyageurs. Ils nous emmènent sur les traces de ces marchands, montés sur des chameaux ou des yacks. Ceux-là mêmes qui, durant des siècles, à travers mon-

tagnes et déserts, acheminèrent soie, porcelaine, thé ou épices dans les fabuleux bazars de l'Asie centrale.

On y apprend aussi que, à Kachgar et Khotan-Daria, dans le Xinjiang chinois actuel, des artisans perpétuent la fabrication traditionnelle des tapis et de la soie.

Véritable plongée dans l'histoire, entre mosquées et cités perdues, ce film se veut aussi une rencontre avec les nomades kirghiz et mongols d'aujourd'hui, comme s'ils étaient devenus les ombres soyeuses d'un passé disparu. ■

O.C.

Mercredi 25 avril à 15h.
Le Triplex (40, rue Faidherbe).
Tarif : 6€. Renseignements au 01 30 86 33 82.

Mercredi 4 avril

Conte des tout-petits

Bibliothèque Jules-Verne.

> à 10h55 pour les 3 ans et

> à 11h15 pour les 4/5 ans

Cérémonie de la citoyenneté

Remise de la carte

électorale aux jeunes ayant

eu 18 ans depuis le 1^{er} mars

2006, à la mairie.

> à 19h

Vendredi 6 avril

Cérémonie de la citoyenneté

Remise de la carte

électorale aux jeunes ayant

eu 18 ans depuis le 1^{er} mars

2006, à la mairie.

> à 19h

Lundi 9 avril

Activités au centre de loisirs et animations en ville

> jusqu'au dimanche

22 avril (vacances scolaires)

Dimanche 15 avril

Rugby : ROCHC/Vitry

Match de 3^e division

fédérale, au stade Robert-

Barran.

> à partir de 14h

Dimanche 22 avril

1^{er} tour de l'élection présidentielle

> à partir de 8h

Mercredi 25 avril

Heure du conte

Pour les 6/10 ans,

bibliothèque Jules-Verne.

> à 10h30

Mercredi des parents

Conférence-débat,

au Ginkgo : « Conduite à

risque des ados : comment

prévenir ? »

> à 20h

Jeudi 26 avril

Des livres et moi

Rencontres amicales à la

bibliothèque Jules-Verne

sur le thème « Vies de

femmes ».

> de 19h à 21h

Conseil municipal

Hôtel de ville.

> à 20h30

Samedi 28 avril

Des chansons pour les petites oreilles

Pour les enfants de 3

à 6 ans, à la bibliothèque

Jules-Verne.

> à 10h

Dimanche 29 avril

Journée nationale de la Déportation

Rassemblement devant

la mairie.

> à 10h

LOISIRS

RIEN NE SERT D'ALLER LOIN

L'Île-de-France propose de nombreux lieux, villages ou monuments pittoresques et souvent chargés d'histoire. Le temps d'une journée ou d'un week-end, il est possible de s'offrir un véritable dépaysement sans avoir à parcourir de longs trajets.

Le département des Yvelines vous séduira par la diversité de ses offres : randonnées pédestres, visites culturelles, parcs à thèmes ou activités de loisirs.

Pour faciliter votre choix, le Comité départe-

mental du tourisme en Yvelines a édité un guide recensant la plupart des offres d'hébergements, du camping-caravaning aux hôtels en passant par les chambres d'hôtes.

Ce guide est disponible à la bibliothèque municipale Jules-Verne ainsi que dans tous les offices de tourisme et syndicats d'initiative de la région. ■

Renseignements : www.PIDF.com

REPORTAGE

QUEL AVENIR POUR NOS ENFANTS ?

Laurent Cherisey, journaliste et cofondateur de l'association Reporters d'espairs, est parti, durant 14 mois, en famille, à la rencontre de personnes qui œuvrent pour un monde plus juste. Son reportage nous fait découvrir les parcours étonnants de ces hommes et femmes qui, par leur clairvoyance et leur courage, ont réussi à changer des situations apparemment sans issue. Ce document, suivi d'une conférence,

est présenté à l'initiative des associations familiales catholiques (AFC) de la Boucle. ■

Jeudi 3 mai à 20h45,
Au bon sauveur (6, rue Henri-Cloppet - Le Vésinet).
Participation libre.
Renseignements au
01 39 76 82 04 / 01 39 57 73 46.

PASSATION DE COMMANDEMENT



Le 13 mars, une cérémonie s'est déroulée, parc Charles-de-Gaulle, à l'occasion de la passation de commandement du centre de secours principal des sapeurs-pompiers de Houilles-Sartrouville. Le capitaine François Foucaud succède au commandant Christophe Betinelli.

ONE-MAN-SHOW



Le 9 février, Mustapha a fait une halte au Triplex, entre deux émissions télévisées. Ce jeune comique de 21 ans a séduit les spectateurs par son aisance sur scène et son humour décapant.

ROAD-MOVIE MUSICAL



Le 10 février, au Triplex, La Maison Tellier a revisité avec talent des compositions de country-folk d'inspiration anglo-saxonne.

100 BOUGIES!



Le 20 janvier, M. Said Rahmoune a fêté en famille son centième anniversaire. La médaille de la Ville lui a été décernée par le Maire à cette occasion.

GALETTE DES ROIS



Le 20 janvier, à l'hôtel de ville, les artisans boulangers de Houilles ont perpétué la tradition de l'Épiphanie en offrant la traditionnelle galette des Rois.

LES NOUVEAUX CONSEILLERS



L'investiture des nouveaux membres du Conseil municipal de jeunes (CMJ) a eu lieu, le 7 mars, à l'hôtel de ville. Les jeunes conseillers ont été élus, en janvier, pour un mandat de deux ans. La cérémonie s'est déroulée en présence du Maire, du sénateur-maire du Pecq et de l'adjointe déléguée à la Jeunesse.

Sur www.ville-houilles.fr
découvrez toute l'actualité ovilleoise.

CARNET

Naissances

Janvier

Zoé Pelon.

Février

Bruno Antunes,
Kenysa Aristilde,
Aurèle Auvray,
Camille Berriau,
Esteron Brotons,
Ava Caillière,
Emilien Charton,
Manon Chenier,
Eva Couderc-Quechon,
Louis Courtay,
Yeliane Dadjo,
Alexandra De Castro Sa,
Manon Denis,
Arfan Diakhite,
Yasmine El Khialy,
Noëlla Etelbert,
Emeric Evanno,
Alicia Francisco,
Nathan Fredaigues,
Maëlys Laborie,
Roman Larrigaudiere,
Martin Lefebvre-Berranger,
Maeva Lemonnier,
Tessa Morio,
Faustine Omont,
Nicolas Remond,
Rafaël Ribourtout,
Précillia Sauvage-Barroso,
Lucas Schall,
Timothé Scoubart,
Loélia Sourbelle,
Lukas Taillefer,
Nawfel Trabelsi,
Luka Tréhout,
Valentine Zhang.



Premier bébé du mois de février :
Maëlys Laborie, entourée de sa famille.

et Saliha Sekkai,
Anes Louhaichi
et Joanna Ziemianska,
Serge Nama
et Immaculée Komika.

Louis Chantrier,
Joël Glaucie,
Christine Capel
(épouse Sarnette),
Raymonde Beaurepaire
(veuve Bourveau),
Lucienne Fayolet
(veuve Goffart),
Janine Bebon
(veuve Gomet),
Ernesta Garbiglia
(veuve Goy),
Jeanne Lorand
(veuve Lefranc),
Adeline Rincent
(veuve Paul),
Jane Vioujas
(veuve Wilmotte),
Laurinda De Lemos Gonç,
Claude Bréard.

Décès

Février

Paulette Duboille
(veuve Vedel),
Lucien Fouquet,
Angèle Gachet
(épouse Fursat),
Renée Gay,
Élise Henri
(veuve Pigache),
Guy Moriot,
Claude Rieul,
Boleslaw Zelechowski,
Albino De Jesus Game,
Lucien Molinier,

Mariages

Février

Edgar Figueira Da Silva
et Sandrine Peixeiro,
Michel Herlin
et Slavica Narancic,
Chabane Houacine

Directeur de la publication : Alexandre Joly / Rédacteur en chef : Jacques Bozzi /
Mise en page : Guillaume Lansac-Fatte / Photos : Anthony Voisin,
Michael Barriera, Lionel Pagès / Correcteur : Olivier Chauche / Ont collaboré
à ce numéro : Vincent Dubuc, Marie Dupuis, Catherine Fritsch /
Tirage : 15 000 exemplaires / Impression : V. Suin / Distribution : Trinité /
ISSN : 0183-0880 / Contact : 16, rue Gambetta BP 120,
78805 Houilles Cedex / Tél. 01 30 86 32 32 / www.ville-houilles.fr